

PAR COURRIEL

Sainte-Anne-des-Monts, le 19 août 2015

**Objet : Demande d'accès aux documents concernant le certificat d'autorisation  
émis à Suncor Energy inc. portant le numéro de document 400765434**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue par courriel le 3 août dernier, concernant l'objet précité.

Prenez note que le document 400765434 a été subrogé par le document 400874899.

Ainsi, vous trouverez en annexe les documents accessibles suivants :

- Certificat d'autorisation daté du 2010-11-05, 3 pages (document subrogé);
- Cession de certificat d'autorisation datée du 2011-11-22, 2 pages.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 418 763-3301, poste 223.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La répondante régionale de la  
Loi sur l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Guyline Landry  
Technicienne en administration

/gl

p. j. 2 fichiers numérisés

Sainte-Anne-des-Monts, le 5 novembre 2010

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

---

Suncor Énergie inc.  
11701, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1B 1C3

N/Réf. : 7610-11-01-0765801  
400765434

Objet : Biotraitement de sols contaminés par des produits pétroliers

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 23 août 2010, reçue le 24 août 2010 et complétée le 5 novembre 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), la titulaire susmentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Biotraitement de sols contaminés par des produits pétroliers;

Ce projet sera réalisé sur les lots 31B-12 et une partie du lot 31A-6, rang 1, cadastre de la Municipalité de Pabos, Ville de Chandler, MRC de Roché-Percé.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 23 août 2010, signée par M. Rémi Jenkins, ing., directeur de projets, Terrapex Environnement ltée, 15 pages et 2 annexes;
- Document adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé par M. Benoît Constantin, géo., chargé de projet, Terrapex Environnement ltée, daté du 30 août 2010, reçu le 2 septembre 2010, 1 page et 1 annexe;

**CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)**

- 2 -

N/Réf. : 7610-11-01-0765801  
400765434

Le 5 novembre 2010

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par M. Normand Benoît, conseiller principal, Suncor Énergie inc., datée du 31 août 2010, reçue le 3 septembre 2010, 1 page;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par Mmes. Nona Magraby et Diane Leblanc, Suncor Énergie inc., datée du 31 août 2010, reçue le 14 septembre 2010, 1 page et 1 annexe;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par M. Rémy Jenkins, ing., directeur de projets, Terrapex Environnement ltée, datée du 25 octobre 2010, reçue le 26 octobre 2010, 4 pages et 3 annexes;
- Courriel adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé par M. Benoît Constantin, géo., chargé de projet, Terrapex Environnement ltée, daté du 2 novembre 2010, 1 page et 1 annexe;
- Courriel adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé par M. Normand Benoît, conseiller principal, Suncor Énergie inc., daté du 3 novembre 2010, 1 page et 1 annexe;
- Courriel adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé par M. Normand Benoît, conseiller principal, Suncor Énergie inc., daté du 3 novembre 2010, 1 page et 1 annexe;
- Courriel adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé par M. Normand Benoît, conseiller principal, Suncor Énergie inc., daté du 3 novembre 2010, 1 page et 1 annexe;
- Courriel adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé par M. Normand Benoît, conseiller principal, Suncor Énergie inc., daté du 4 novembre 2010, 1 page;
- Courriel adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé par M. Normand Benoît, conseiller principal, Suncor Énergie inc., daté du 5 novembre 2010, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

...3

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

- 3 -

N/Réf. : 7610-11-01-0765801  
400765434

Le 5 novembre 2010

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



JMD/MJ/gb

Jean-Marie Dionne  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise du Bas Saint-Laurent et de la  
Gaspésie-Îles de la Madeleine

Sainte-Anne-des-Monts, le 22 novembre 2011

## CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Produits Suncor Énergie s.e.n.c.  
11701, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1B 1C3

N/Réf. : 7610-11-01-0765802  
400874899

**Objet : Biotraitement de sols contaminés par des produits pétroliers**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de cession datée du 20 décembre 2010, reçue le 21 décembre 2010, complétée le 1<sup>er</sup> février 2011 et formulée par Monsieur George Fraser pour Produits Suncor Énergie s.e.n.c., concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) à Suncor Énergie inc. le 5 novembre 2010, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la cession du certificat d'autorisation à Produits Suncor Énergie s.e.n.c.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Biotraitement de sols contaminés par des produits pétroliers;

Ce projet sera réalisé sur le lot 31B-12 et une partie du lot 31A-6, rang 1, cadastre de la municipalité de Pabos, ville de Chandler, MRC de Roché-Percé.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente cession :

- Demande de cession de certificat d'autorisation signée par Mme Marie-Ève Lamy de FRASER MILNER CASGRAIN, s.e.n.c.r.l., le 20 décembre 2010, reçue le 21 décembre 2010, 2 pages et 4 annexes;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par Mme Marie-Ève Lamy de FRASER MILNER CASGRAIN, s.e.n.c.r.l., datée du 31 janvier 2011, reçue le 1<sup>er</sup> février 2011, 1 page et 3 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être exploité conformément au certificat d'autorisation cédé et aux documents qui en faisaient partie. Ce projet devra également être exploité conformément aux documents qui font partie intégrante de cette cession de certificat d'autorisation.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JMD/MJ/gb

Jean-Marie Dionne  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et  
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine